



Déployer les outils de la loi 2002-2





Déployer les outils de la loi 2002-2

Prix de la formation

1200€

Durée de la formation

1 journée (7h)

Format

Présentiel

Nombre de participants

1 à 12

Prérequis

Aucuns

Public concerné

Tout professionnel intervenant en ESSMS

Approche pédagogique

Salle dédiée, supports projetés, exposés théoriques, études de cas, quizz, mise à disposition des supports et logiciel qualité interactif !

Je m'inscris

Cette formation vous aide à **comprendre** les finalités et les obligations de la loi 2002-2, à **rédiger** et **adapter** les outils réglementaires (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement, CVS, projet d'établissement, etc.) et à les **animer** dans une logique participative et qualitative.

Une approche **claire et concrète** pour faire de ces outils des **leviers d'écoute, de dialogue et de transparence**, au service des personnes accompagnées comme des professionnels.

Les objectifs de la formation

- ✓ **Comprendre** les enjeux et les finalités de la loi 2002-2 et leur articulation avec le référentiel HAS
- ✓ **Identifier** la finalité et le contenu des outils obligatoires
- ✓ **Rédiger** et **adapter** ces outils dans une logique de clarté, d'accessibilité et de coconstruction
- ✓ **Intégrer** les outils dans une démarche globale, cohérente et transversale de qualité et bientraitance

Comment financer cette formation ?

Cette formation relève de la formation professionnelle continue. Elle peut être financée directement par votre établissement ou sur fonds propres.

Qualité et satisfaction

Ce programme n'a pas encore été évalué par des apprenants.

Programme de formation

Module 1 • 1 heure

Cadre réglementaire et enjeux actuels

- Finalités de la loi 2002-2 et droits fondamentaux
- Articulation avec le référentiel HAS
- Obligations réglementaires et risques de non-conformité
- Tendances du secteur : participation, transparence, bientraitance

Module 2 • 1 heure 30

Les outils de la relation avec les personnes accompagnées

- Le Livret d'accueil
- La charte des droits et libertés
- La personne qualifiée
- Règlement de fonctionnement

Module 3 • 1 heure 30

Les outils de l'accompagnement individualisé

- Le Contrat de séjour
- Une autre forme d'outil d'accompagnement : les projets personnalisés

Module 4 • 1 heure 30

Les outils pour une gouvernance participative

- Le Conseil de la vie sociale
- Le projet d'établissement
- Autres formes de participation : groupes, ateliers, enquêtes

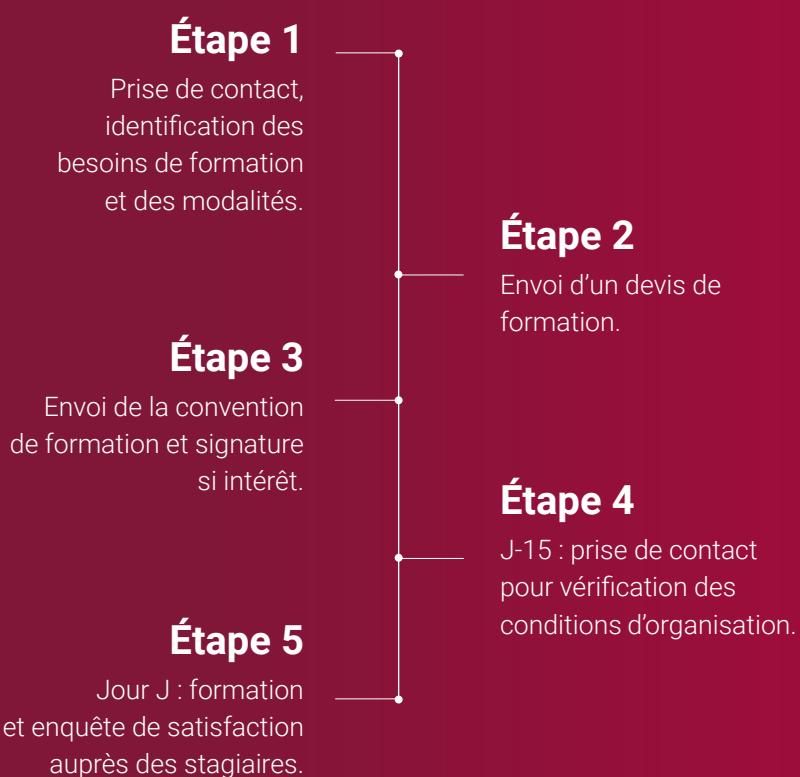
Module 5 • 1 heure 30

Intégration dans le pilotage quotidien

- Intégration dans la démarche qualité : indicateurs, tableaux de bord de suivi
- Faire vivre les outils au quotidien
- Lien avec l'évaluation HAS : preuves, pratiques, points de vigilance



↗ Modalités d'accès



Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la session,
sauf adaptation spécifique convenue. Le délai moyen entre la demande et
l'entrée en formation est de 2 à 4 semaines.





Modalités de suivi et d'exécution de la formation

- Entretien d'analyse des besoins en amont pour adapter la formation aux attentes du (des) bénéficiaire(s)
- Convocation envoyée en amont de la formation précisant les modalités de déroulement et de suivi de la formation
- Contrôle de la présence en formation via émargement digitalisé
- Enquête de satisfaction à chaud pour noter la formation par les apprenants.

Modalités d'évaluation

- Évaluation de pré-formation en amont pour sonder les attentes et diagnostiquez le besoin avant la session
- Évaluation à froid pour mesurez l'impact professionnel de la formation pour entrer dans une démarche qualité quantitative
- Questionnaire pour les managers des apprenants afin d'évaluer la pertinence de la formation et son impact
- Chaque session donne lieu à une évaluation via un QCM à l'issue de la formation pour évaluer les compétences acquises et ainsi l'évaluation de l'atteinte des objectifs visés

Équipe pédagogique

Nos formatrices et formateurs disposent d'une double expertise : une maîtrise approfondie de leur domaine d'intervention et une solide expérience de terrain dans le secteur concerné. Pour chaque projet de formation, le profil le plus pertinent est sélectionné en fonction du thème abordé et du type d'établissement accompagné.

Attestation de fin de formation

Une attestation de fin de formation et un certificat d'assiduité sont remis aux participants dès lors qu'ils ont suivi l'intégralité de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)



L'ensemble de nos formations est accessible aux PSH. Une analyse est systématiquement réalisée en amont pour adapter les modalités pédagogiques et logistiques si nécessaire. Un référent handicap est mobilisable à tout moment.



Qualineo
Performance



Révélez vos
équipes, montez
en compétences

FORMATIONS • AUDITS • CONSEILS

[Je m'inscris](#)